PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RECIPROQUES

CONTRAT DE VILLE

BELLEY

Quartiers

Brillat-Savarin / Clos-Morcel

2019 - 2022

BUGEYSUD

Politique de la ville – communauté de communes Bugey Sud
04 79 81 41 05 – www.ccbugeysud.com

Les partenaires du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

BUGEYSUD

BELLEY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pôle emploi

académie Lyon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain

ars Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AIN 01 le Département

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Ain

Dynacité habitat et services

LOGIDIA CONSTRUCTEUR DE QUALITÉ DE VIE

SEMCODA

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CCI AIN

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ain

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

ENTRE :

L'État, représenté par Monsieur Arnaud COCHET, préfet de l'Ain,

Et

La communauté de communes Bugey Sud, représentée par Monsieur René VUILLEROD, président,

La Ville de Belley, représentée par Monsieur Pierre BERTHET, maire,

Le Conseil départemental de l'Ain, représenté par Jean DEGUERRY, président,

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par Laurent WAUQUIEZ, président,

Le Procureur de la République, Christophe RODE,

La Caisse d'Allocation Familiales, représentée par Christine ROUS, directrice,

L'Éducation nationale, représentée par Marilyne RÉMER, directrice académique des services de l'Education Nationale,

L'Agence régionale de santé, représentée par Jean-Yves GRALL, directeur,

La Caisse des dépôts, représentée par Mireille FAIDUTTI, directrice territoriale,

Pôle emploi, représenté par Jean BASSERES, directeur,

Logidia, représenté par Christian MAGNON, directeur général,

Dynacité, représenté par Marc GOMEZ, directeur général,

Semcoda, représenté par Bernard PERRET, directeur général,

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain, Patrice FONTENAT, président,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Vincent GAUD, président.

Vue la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 181 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vue la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

Vue la délibération de la communauté de communes Bugey Sud en date du 18 juillet 2019,

Vue la délibération de la Ville de Belley en date du 1er juillet 2019,

Vu le contrat de ville signé le 7 juillet 2015,

Vu le diagnostic réalisé le 5 juin 2019 par l'EPCI et le conseil citoyen,

Vu l'avis du conseil citoyen,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule : La prolongation de la durée des contrats de ville, passant de 5 à 7 ans, (soit du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022), officialisée par la loi de finance 2019, s'accompagne d'une action de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, telle que décrite par la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019.

Cette mobilisation se décline par un Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR), qui définit concrètement les orientations retenues dans le territoire de notre établissement public de coopération intercommunale, pour ce qui concerne les quartiers prioritaires définis par la loi du 21 février 2014 relative à la politique de la ville.

Article 1 : Le présent protocole d'engagements renforcés et réciproques est signé pour la période du 18 juillet 2019 au 31 décembre 2022.
Il a vocation à être rajouté au contrat de ville initial, signé le 7 juillet 2015.

Article 2 : Il s'applique dans le quartier défini comme quartier prioritaire de la politique de la ville : quartier Clos-Morcel – Brillat-Savarin.

Article 3 : Il a comme objectifs de garantir les mêmes droits pour tous, de prolonger l'action entreprise afin de favoriser de meilleures conditions de vie, de travail et de mobilité de ses habitants, de fédérer les acteurs locaux et les résidents de ces quartiers autour des valeurs de la République, d'intégrer les priorités gouvernementales de cette politique publique.

Article 4 : Son socle est constitué à partir des besoins du contrat de ville initial, et du diagnostic réalisé sur le territoire du quartier, à mi-parcours, faisant apparaître les besoins suivants :

- **Enfance / jeunesse / parentalité**
  - ✓ Enfance / jeunesse : prendre en compte le jeune comme une ressource, donner aux jeunes les moyens de se construire et se retrouver, via un accompagnement de terrain et un lieu adéquat.
  - ✓ Parentalité : renforcer l'aide à la parentalité, remettre la responsabilité des parents au centre, donner l'opportunité aux parents de se retrouver et créer une « dynamique parents », permettre la sensibilisation des parents (en terme de responsabilités, de sécurité, d'hygiène, d'alimentation…)
  - ✓ Coordination des acteurs (décrochage scolaire, dispositifs en matière d'aide aux devoirs, parcours d'insertion, acteurs petite enfance et jeunesse…)

- **Accès aux services**
  - ✓ Accès à l'information : nécessité de proximité, d'écoute, de relai, d'orientation.
  - ✓ Accompagnement dans les démarches : mise à disposition d'équipement, aide à la réalisation, aide à la compréhension (lecture/écriture, langue française)
  - ✓ Coordination des acteurs pour remettre ou maintenir le lien

- **Habitat / cadre de vie**
  - ✓ Prise en compte du quartier prioritaire dans les politiques de mobilité, de l'habitat…
  - ✓ Infrastructures : répondre aux besoins d'aménagements (espaces publics, aires de jeux)

- ✓ Clivages entre quartiers : lever les barrières
- ✓ Sécurité routière et piétonnière

- **Vivre ensemble**
  - ✓ Égalité entre hommes et femmes : constat de la nécessité de la réappropriation de l'espace public, lutter contre l'invisibilité des jeunes filles et les tabous
  - ✓ Laïcité : accompagner les structures et les entreprises sur le principe de laïcité
  - ✓ Egalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, mixité et valeurs de la République : intégrer ces principes comme orientations transversales aux actions menées sur le quartier et le territoire.

Article 5 : Au vu de l'article 4 précité, définissant les besoins du territoire, il apparaît que les priorités définies par le pacte d'engagements renforcés et réciproques, en liaison avec le pacte de Dijon, sont définies ci-dessous :

- ✓ **Enfance, jeunesse, parentalité** : continuité, coordination, lieux de rencontre, contacts

- ✓ **L'accès aux services** : proximité, accompagnement, langue française, informatique, mobilité…

- ✓ **Habitat / cadre de vie** : logements, infrastructures adaptées et confortables, sécurité routière…

- ✓ **Vivre ensemble** : laïcité, valeurs de la République, mixité, égalité femmes-hommes…

Article 6 : Il fera l'objet d'un suivi précis, dans le cadre de rencontres thématiques, du groupe d'évaluation du contrat de ville, des comités techniques et des comités de pilotage qui seront organisés en ce sens, s'appuyant sur une responsabilisation effective des différents acteurs : élus locaux, associations, et notamment du conseil citoyen. Il constituera la base des objectifs fixés aux conventions pluriannuelles, des notes de cadrage et des appels à projet qui seront élaborés dans le contexte de la préparation des co-financements budgétaires pour les années 2020-2021-2022, et des crédits qui seront mobilisés par les différents partenaires du contrat de ville.

Article 7 : Ce suivi s'appuiera notamment sur les indicateurs nationaux définis par la circulaire du 22 janvier 2019, et sur la bonne utilisation des différents crédits mobilisés.

Article 8 : Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques s'accompagne de quatre annexes relatives à sa mise en œuvre :
- ✓ Gouvernance
- ✓ Synthèse du premier diagnostic en marchant mené le 5 juin 2019
- ✓ Priorités exprimées par le Conseil citoyen
- ✓ Chiffres clés

Article 9 : Le préfet de l'Ain, le président de l'EPCI concerné, et tous les signataires de ce document, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent protocole ;

Fait à Virignin, le 26 septembre 2019

Le président de la Communauté
de communes Bugey Sud,
M. René VUILLEROD
ou son représentant

Le préfet de l'Ain,
Arnaud COCHET,

Le Maire de Belley,
M. Pierre BERTHET,
ou son représentant

Le Président de la Région
Auvergne Rhône-Alpes,
Laurent WAUQUIEZ,
ou son représentant

Le Président du Conseil
départemental de l'Ain,
Jean DEGUERRY,
ou son représentant,

Le Procureur de la République
Christophe RODE,
ou son représentant

La Directrice de la Caisse
d'Allocation Familiales
Christine ROUS
ou son représentant,

La Directrice académique
des services de l'Education Nationale,
Marilyne RÉMER
ou son représentant,

Le Directeur de l'Agence
régionale de santé,
Jean-Yves GRALL,
ou son représentant

La Directrice territoriale
de la Caisse des Dépôts,
Mireille FAIDUTTI,
ou son représentant,

Le directeur de Pôle emploi,
Jean BASSERES,
ou son représentant

Le directeur général de Semcoda
Bernard PERRET
ou son représentant

Le directeur général de Logidia,
Christian MAGNON,
ou son représentant

Le directeur général de Dynacité,
Marc GOMEZ,
ou son représentant

Le Président de la Chambre
de commerce et d'industrie de l'Ain,
Patrice FONTENAT,
ou son représentant

Le Président de la Chambre
des Métiers et de l'Artisanat,
Vincent GAUD,
ou son représentant

CONTRAT DE VILLE

BELLEY

Quartiers Brillat-Savarin / Clos-Morcel

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RECIPROQUES 2019 - 2022

ANNEXE 1
Gouvernance

Préambule

La communauté de communes exerce la compétence « Politique de la ville » depuis le 1er janvier 2018 ; elle souhaite affirmer cette compétence en portant la politique de la ville de manière communautaire.
Ainsi, elle soutiendra des actions :

- spécifiques, fléchées sur le quartier
- communautaires, irrigant le territoire Bugey Sud selon les besoins identifiés, renforcées sur le quartier

Dans le cadre du Protocole d'engagements réciproques et renforcés, la Communauté de communes Bugey Sud maintient les rencontres des comités techniques et de pilotage, présidées par la Communauté de communes.

1. Des rencontres régulières

Sur la base des « groupes action » définis dans le contrat de ville, elle met en place des rencontres thématiques composés des partenaires et acteurs locaux.
Elle prévoit la mise en place d'une évaluation continue du contrat de ville via la rencontre d'un groupe d'évaluation et de diagnostics en marchant réguliers.

a) Des rencontres thématiques

La communauté de communes souhaite remettre en place des rencontres thématiques avec les acteurs de manière régulière. Il est proposé de retenir le principe du 1er jeudi du mois, avec la composition suivante (un calendrier spécifique pour la rentrée 2019-2020 est envoyé aux participants) :

- **Enfance-jeunesse-parentalité** : IEN, collège, lycées, CCAS-CS, MDS, CIO, CAF, MLJ, ADSEA
- **Insertion** : acteurs « enfance-jeunesse-parentalité » + CCBS (pôles développement), Pôle emploi, structures d'insertion, Diapason, DIRECCTE/DDCS
- **Accès aux services** : CCBS (pôles dév), Etat, Département, Ville
- **Prévention santé** : acteurs « accès aux services » **+** ARS, MDS, MLJ, CIDFF, CPEF, AN-PAA/Pélican, CPA
- **Habitat / cadre de vie** : bailleurs, Ville (ST + CCAS), CCBS (ST + pôle dévl.)
- **Vive ensemble** : ADSEA, CIDFF, AFI, gendarmerie, Ville/PM, MDS, Alfa3a

Le Conseil citoyen devra être associé à chaque groupe de travail, par la représentation de 2-3 membres.

b) Groupe d'évaluation

Un groupe d'évaluation du contrat de ville est constitué et sera chargé du suivi du contrat, des objectifs, de la mise en place d'indicateurs de réussite, du suivi des moyens, etc.
Les rencontres de ce groupe seront intégrées au rythme proposé pour les rencontres thématiques, soit deux fois par an minimum.
La composition de ce groupe est retenue ainsi : Ville de Belley-CCAS, CCBS, délégué du Préfet aux quartiers, Dynacité, Conseil départemental, Education Nationale, CAF, Conseil citoyen.

c) Diagnostic en marchant

Un diagnostic en marchant devra être organisé deux fois par an pour suivre l'évolution des constats sur le terrain.
Le circuit pourra évoluer sur appréciation du Conseil citoyen et des partenaires.
Un outil (type plan d'actions) doit être constitué et alimenté à l'issue de chaque diagnostic, et pourra servir de base de travail aux rencontres thématiques « Habitat – cadre de vie ».
Les diagnostics devront être menés sur des périodes différentes, à des moments de la journée différents (expérience à mener en fin de journée, de nuit, ou par beaux temps pendant les vacances scolaires).

2. Modalités de financements

La Communauté de communes dirigera ses financements en fonction des priorités inscrites aux PERR, et privilégiera le conventionnement pluriannuel avec objectifs pour sortir de la contrainte de l'appel à projet.
Cette volonté entre en lien avec l'annonce faite de la Grande Équipe de la Réussite Républicaine par le Ministre Denormandie, sur la volonté d'inscrire les financements de façon plus pérenne.
L'enregistrement des dossiers sur le site du CGET reste toutefois nécessaire.
Les porteurs de projet potentiels seront invités à rencontrer le comité technique en amont de la clôture du dépôt de dossier, ceci dans un objectif d'échange et de réajustement éventuel pour mieux répondre aux besoins identifiés.

Programmation culturelle en lien avec le quartier prioritaire

Une articulation doit être trouvée entre les actions culturelles portées par le contrat de ville, et les actions issues du projet de territoire d'éducation artistique et culturelle.
Afin de s'appuyer sur le volet culture pour répondre aux objectifs du PERR, un cahier des charges spécifique sera mis en place par la communauté de communes, et les dossiers évalués par un groupe d'évaluation composé de : la DDCS, la DRAC, les services culture de la Ville et de la Communauté de communes, le CCAS de la Ville de Belley, le Conseil citoyen, et le service politique de la ville.

CONTRAT DE VILLE

BELLEY

Quartiers Brillat-Savarin / Clos-Morcel

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RECIPROQUES 2019 - 2022

ANNEXE 2
Diagnostic en marchant du 5 juin 2019

Préambule

Le premier diagnostic en marchant sur le territoire a été organisé par la Communauté de communes Bugey Sud le 5 juin 2019, en collaboration avec le Conseil citoyen.

Les membres du Conseil citoyen ont pris part à l'organisation en définissant le circuit emprunté, la répartition en groupes, en assumant en partie les rôles de scribes, co-animateurs et rapporteurs.

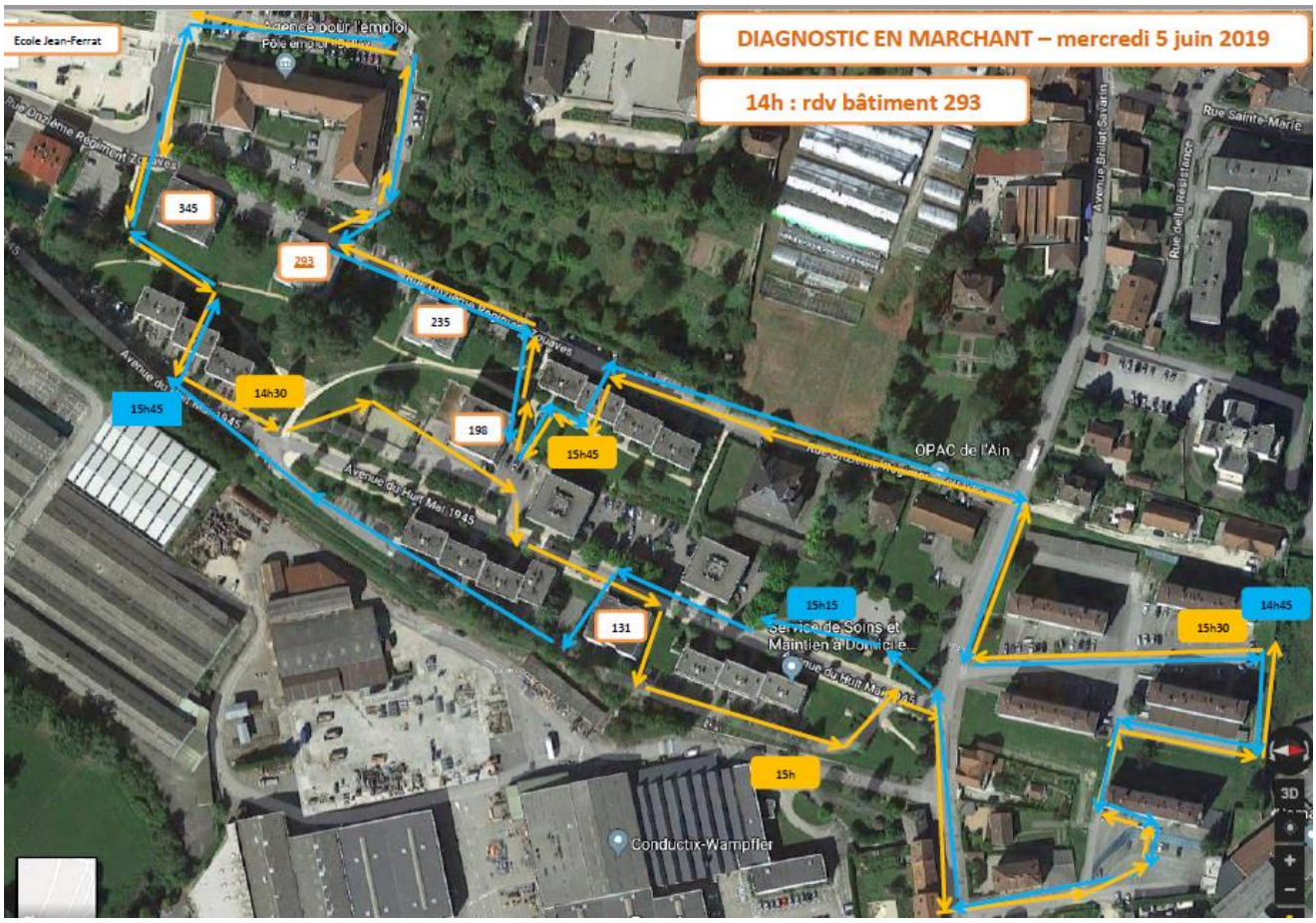

Une communication auprès de la population a été faite sur demande du Conseil citoyen, afin d'informer les habitants du nombre important de personnes en visite sur le quartier lors du diagnostic.

Les participants

- **L'Etat** : Madame la Sous-préfète de Belley, le délégué aux quartiers auprès du Préfet, la gendarmerie
- **CCBS** : élus, techniciens des services techniques et du pôle développement
- **Ville** : élus, techniciens des services techniques, du CCAS
- **Les bailleurs** Dynacité et Logidia
- **Le CIO et la MLJ ;** Education nationale excusée
- 7 membres du **Conseil citoyen** (ainsi que des excusés retenus par leur emploi) et les co-animatrices du Conseil citoyen

Déroulé

Les participants ont été invités à faire des constats la vie du quartier et de ses habitants, l'état des espaces publics et de la voirie, les services et infrastructures présents.
Les consignes consistaient à se limiter aux constats, sans commenter, ni questionner ou interpeller.

Synthèse des constats

- **Vie du quartier / population**

- Mixité : absence du public féminin dans l'espace public
- Population accueillante
- Enfants rencontrés : seuls
- Déchets : absence de tri, poubelles débordantes, service enlèvement des encombrants (Dynacité)

- **Espaces publics / voirie**

- Parc arboré et agréable côté Clos Morcel / déficit d'ombre et d'arbres côté Brillat
- Propreté générale des espaces / constats de déchets au sol (Clos)
- Problème de sécurité routière (vitesse, sens unique non respecté, marquages au sol non visibles, sens interdit qui serait à répéter…)
- Stationnement : nombreuses épaves, stationnements gênants/interdits

- **Infrastructures / services au public**

- Présence d'un jardin avec composteurs
- Absence de points d'eau (1 non fonctionnel)
- Absence de toilettes publiques
- Peu de zones de rencontre et lieux de vie (déséquilibre entre quartier)
- Infrastructures pas forcément adaptées (city stade sur-sollicité, aire de jeux non confortable, pas d'infrastructure d'un côté du quartier, pas d'espaces occupés par les filles ?)
- Problèmes d'éclairage public (parking, city stade, dans les arbres)
- Immeubles vieillissants : entretien/odeur sur certaines entrées secondaires

Détails des retours à chaud

Parcours orange

- Peu de personnes rencontrées sur le parcours, peu de personnes dans le parc

Points positifs

- Présence des services publics près du quartier (et lors du diagnostic)
- Des parcs de stationnement vélo (sont-ils en adéquation avec usages ?)

Points négatifs

- Manque de commerce de proximité

- Présence de déchets au sol et manque des poubelles aux abords des immeubles
- Beaucoup d'espaces verts mais trop proches des habitations, parfois endroits envahissants / question d'entretien
- Manque de points d'eau (1 existant mais pas fonctionnel)
- Epaves nombreuses
- Poubelles débordantes, pas de tri
- Absence d'éclairage public le soir (+ question de l'extinction la nuit)
- Question de la présence des enfants seuls sur le quartier
- Circulation importante + vitesse sur l'avenue Brillat-Savarin (entre Brillat et le Clos) -> traversé dangereuse
- Espace arrière des commerces côté Brillat -> « décharge » (portail ouvert / dangerosité)
- Publicité « McDo » à proximité du quartier
- Peu de lieux de vie côté Brillat
- Passages piétons pas adaptés aux usages

Complément parcours bleu

Points positifs

- Présence de bancs (utilisés à l'ombre)
- Parc arboré côté Clos, agréable
- Trottoir large confortable avenue Brillat-Savarin
- Bien moins de dégradation depuis que caméras installées côté Logidia
- Vie du quartier plus vivante depuis installation du collège Sabine Zlatin
- présence de composteurs
- Pas de crottes de chien / propreté
- Beaucoup d'étendages / utilisés côté Brillat
- Halls d'entrée principaux et agréable propres côté Clos

Points négatifs

- Marquages au sol manquants (passages piétons, circulation vélos…)
- Parterre et pelouse pas très entretenus à certains endroits
- Escalier en bois dangereux rue du 11^{e} Régiment des Zouaves
- Stationnements illégaux et gênants (Brillat et Clos)
- Problème d'entretien et d'odeur dans les accès secondaires aux immeubles côté Clos
- Certains bancs pas adaptés (assise basse et banc métallique / chaleur)
- Absence de toilettes publiques à proximité
- Terrain de boules non identifié
- Lampadaires cachés par des arbres
- Eclairage city stade ne fonctionne pas
- Pas de salle pour les jeunes (même un peu éloigné sur Clos, même jusqu'à Aldi / Jean-Ferrat)
- Escalier sans rambarde
- Pas d'accès PMR entre deux rues
- Déchets au sol, pas de tri dans les poubelles
- Pas de ralentisseur dans avenue Brillat-Savarin
- Davantage de circulation depuis l'installation du collège Sabine Zlatin
- Manque de stationnements (en partie lié aux épaves)
- Des grilles de regards et voirie peu entretenus sur Brillat
- Peu d'arbres, d'ombre et de végétation sur Brillat

- Pas de points d'eau (côté Brillat, près de l'aire de jeux). Point d'eau hors d'usage près du city stade.
- Garage derrière Logidia : de l'huile au sol, déchets…
- Trottoirs avec sable salissants côté Clos
- Enfants escaladent le mur face au bâtiment 293 et sautent sur les voitures

Autres échanges au cours de la restitution à chaud :

- Des enfants polis
- Des habitants accueillants, qui invitent à boire le café
- Utilisation de la voiture malgré la proximité de l'école
- Absence de mixité dans l'utilisation de l'espace : garçons sur city stade / filles à la piscine (pas d'espace pour jouer aux basket, handball). Espace de jeux / infrastructures sportives sous estimées par rapport au nombre de jeunes ?
- Espace de jeux pour enfants > pas utilisé car sol pas confortable
- Absence de responsabilité des parents
- Une autre ambiance et un autre public la nuit → Faire un diagnostic en marchant en soirée

CONTRAT DE VILLE

BELLEY

Quartiers Brillat-Savarin / Clos-Morcel

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RECIPROQUES 2019 - 2022

ANNEXE 3
Priorités exprimées par le Conseil citoyen

groupes de travail des 3 et 11 juin 2019

Préambule

Dès l'annonce de la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022, le Conseil citoyen a été associé en permanence aux réflexions portant sur l'évaluation de la politique de la ville et aux priorités à définir pour les années à venir.

Deux membres du Conseil citoyen ont participé au groupe de travail « évaluation du contrat de ville » réuni le 12 avril 2019 ; à l'issue de ce groupe, la synthèse des échanges a été présentée et discutée lors d'un Conseil citoyen ordinaire le 13 mai 2019.

Les 5 conseillers volontaires ont été invités à constituer un groupe de travail spécifique pour définir ce qui leur semble prioritaire pour le quartier.

Ce groupe de travail s'est réuni les 3 et 11 juin 2019.

Les membres présents ont été invités à lister sans filtre l'ensemble des points importants, positifs ou négatifs, liés au quartier, à la vie des habitants dans leur quartier et dans la ville.

Ils ont ensuite pu s'appuyer sur la carte mentale produite à l'issue du groupe d'évaluation du contrat de ville pour poursuivre leur réflexion.

Ceci est le relevé des échanges.

Enfance / jeunesse

- Aide aux devoirs : des questions sur les besoins restants à combler en primaires, et la nécessité de proposer une aide aux devoirs individualisée au collège
- Décrochage : nécessité de coordination entre le repérage, l'accompagnement, le relai après décrochage ; besoin de médiation entre établissements scolaires – familles – jeunes ; nécessité d'une structure relai qui aide à trouver une entrée en entreprises (stage, apprentissage…).

➢ Insertion : nécessité d'apporter des réponses concrètes et immédiates par les structures, sous risque de dérive facile par les jeunes. Les réponses apportées par l'EPIDE et l'E2C ne sont pas si évidentes.

➢ Animation jeunesse : elle n'est pas visible. Nécessité d'une « maison de l'enfance ou de la jeunesse » dans le quartier.

Parentalité

- Nécessité d'associer impérativement les parents : pas d'inscription sans les parents, accompagnement obligatoire aux sorties.

➢ « Dynamique parents » absente : pas de lieu de rencontre, échange (ex. prendre un thé avant la sortie de l'école ?). Les habitants ne se connaissent plus. Sans lieu de rencontre, émergence difficile d'associations. Se réapproprier le quartier.

➢ Responsabilité : les enfants seuls dès un très jeune âge sont rapidement débrouillards et autonomes, mais ceci cache des effets pervers très importants : risques liés aux voitures, une responsabilité confiée aux « grands » de la fratrie qui ne correspond pas à une vie d'enfant. Ce comportement ne relève pas d'une question de culture.
Une sensibilisation nécessaire auprès des parents.

Accès aux services

- Le quartier reste assez proche des services publics ; néanmoins, il reste très difficile d'avoir accès aux informations, d'être accompagné, de réaliser les démarches.
- Nécessité de permanences sur le quartier (écrivains publics).
- Besoin important d'un interlocuteur qui :
  - Apporte une écoute, un regard neutre
  - Soit relai, oriente
  - Accompagne, aide aux démarches
- Proposition d'installer le bureau de la médiatrice au sein du quartier, qui soit visible, repéré, disponible (local 198 ?), et qui soit équipé équipement informatiquement et de wifi.
- Nécessité d'une maison de quartier, intégrant une annexe du centre social, ainsi que des services qui soient différentes de ceux qu'on trouve dans le centre-ville (pas de boulangerie, pharmacie, etc. – peut-être plus des services solidaires pour aider ceux qui peuvent moins se déplacer).

Santé

- Manque d'ophtalmologues et de dentistes

Emploi

- Rupture constatée avec les institutions.
- Rencontres nécessaires du Conseil citoyen avec Pôle emploi, Mission locale.
- Nécessité de cibler sur bilans de compétences.
- Suggestion faite pour la MLJ de travailler avec entreprises locales afin d'utiliser le centre de formation AFPA pour mettre en place des formations destinées aux jeunes selon les besoins.
- Les liens entre les entreprises et les demandeurs d'emploi sont trop insuffisants. Le poste de médiateur est essentiel pour obtenir des informations sur ce qui se passe (lien avec Pôle emploi et agences d'interim).
- Un habitant alerte sur le décalage entre les missions décrites dans les contrats d'insertion et la réalité des tâches confiées
- Nécessité de soutenir les entreprises d'insertion au niveau local

Mobilité

- L'absence de transport urbain interpelle sur les déplacements à prévoir prochainement vers le nouvel hôpital et la nouvelle crèche, excentrés.
- La problématique d'accès aux trains est rappelée, ainsi que l'impossibilité d'acheter des billets à Virieu.
- Concernant la pratique du vélo, elle est peu courante chez les adultes, notamment du fait de l'entretien nécessaire du vélo, et des racks à vélo pas sécurisants. Idée d'ateliers de réparation

Cadre de vie

- Jardins de quartier : il est demandé de développer les espaces cultivables en pieds d'immeuble. Le fait de pouvoir se servir et partager les productions du jardin partagé n'est pas connu.
- La présence des équipes de Dynacité (chargés d'immeubles) et Logidia (gardienne) dans le quartier en semaine est importante (calme, propreté).
- L'installation de caméras de surveillance n'est pas souhaitée.
- L'interdiction de fréquenter les espaces verts de la propriété de Logidia interpelle
- Certains des constats relevés pendant le diagnostic en marchant sont rappelés :
    - stationnement : problème des épaves
    - Circulation : vitesse, sens interdit non respecté…
    - Infrastructures : installer des fontaines à eau, des toilettes, des éclairage (parking, city stade), un espace pour les filles. En termes de confort, changer le sable devant le city stade et le sol de l'aire de jeux.

Habitat/logement

- La problématique du chauffage et du manque d'isolation reste une priorité très importante.
- Il est souhaité que les quittances de loyer fassent apparaître le détail des charges locatives.
- Des rencontres avec les bailleurs plus régulières sont souhaitées (questions relatives au projet de réhabilitation de Dynacité, à la possibilité de baisser les charges, aux encombrants, à l'amiante, à la séparation entre quartier…)

CONTRAT DE VILLE

BELLEY

Quartiers Brillat-Savarin / Clos-Morcel

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RECIPROQUES 2019 - 2022

ANNEXE 4
Chiffres clés

Population

La commune de Belley compte 9 298 habitants au 1er janvier 2015 (9 181 en 2011 et 8466 en 2006), dont 36,1 % de moins de 30 ans, 26,8 % de plus de 60 ans.

Nombre d'habitants	Belley		QPV	
1er janvier 2013 **Source Insee** **Population municipale 2013 (recensement 2010 pour la répartition par âge)**	8 909 hab.	29,7% de moins de 25 ans 26,6 % de plus de 60 ans	1012 hab.	40.5% de moins de 25 ans 16.2% de plus de 60 ans
1er janvier 2015 **Source Insee**	9 298 hab.	36,1 % de moins de 30 ans / 26,8 % de plus de 60 ans		

Nationalité	Belley	QPV
Recensement 2010 **Source Insee**	8 %	29.9 %

En 2013, la part de la population du quartier prioritaire représente 11.4 % de la population belleysanne.

Au 1er janvier 2017, l'EPCI compte 33 131 habitants ; le quartier représente 3 % de la population Bugey Sud.

Habitat

Le quartier prioritaire affiche une densité comprise entre 6 650 et 12 000 habitants / km², au sein d'un territoire Bugey Sud dont la plupart des périmètres de 200 mètres x 200 mètres sont situés entre 0 et 700 habitants /km². A Belley, le périmètre du Clos-Morcel est le seul sur la commune à dépasser les 11 000 habitants /km².

A Culoz, les 200m les plus peuplées se trouvent dans le centre-ville et affichent une densité de 5 500 habitants / km².

D'après le diagnostic Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur l'étude des dynamiques de peuplement de Belley de mai 2014, la ville présente une surreprésentation des personnes vivant seules par rapport à la communauté de communes. Le dynamisme démographique est fort mais entraîne un vieillissement de la population.

Type de logements	Belley	QPV
Janvier 2010	16,8 % de logements de 1-2 pièces 32.7 % de logements de plus de 5 pièces Source Insee 2012	16 % de logements de 1-2 pièces 12 % de logements de plus de 5 pièces Source Insee 2010
1er janvier 2015	3 794 résidences principales 25 % de logements sociaux (dont 70% appartiennent à Dynacité)	433 logements - 300 Dynacité - 100 Logidia - 22 Semcoda

En 2015, le QPV concentre 29% des logements sociaux de la commune de Belley, et 18,9% des

logements sociaux du territoire communautaire.

Logements sociaux : historique de construction

CCBS hors QPV	QPV
1861 logements	**433 logements**
1979-1990 : 1116 (60 %)	1979-1990 : 311 (71,82 %)
1991-2010 : 560 (30,1%)	1991-2010 : 117 (27,02%)
Depuis 2010 : 185 (9,9 %)	Depuis 2010 : 5 (1,15 %)

Globalement, les logements sociaux du quartier sont plus anciens que sur le reste du territoire, avec très peu de logements construits après 2010, contre près de 10 % sur Bugey Sud.

Turnover

Mouvements locatifs annuels Dynacité*	CCBS hors QPV	Belley	QPV
2018	133 départs 169 arrivées	71 départs 97 arrivées	28 départs 23 arrivées

* Seules données connues à ce jour.

Occupation des logements	QPV
Part des ménages de 6 personnes et plus	6,10 %
Médiane de la surface du logement (en m² par personne)	33,8
Part des Ménages monoparentaux avec jeunes enfants	6,10%
Part des ménages locataires	97,20%

Source : www.sig.gouv.fr

Logements adaptés - Aucune donnée n'est connue à ce jour.

Ressources

Revenu médian	Belley	QPV	Autres QPV de l'Ain
2014 – 2015 **(source INSEE 2015)**	**18 621 € / an** (1492 € / mois) 1er quartile = 933 € 3eme quartile = 2 093 €	**8 100 € /an** (= 678 € / mois) 1er quartile = 455 € 3eme quartile = 1 020 €	✓ Grande Reyssouze - Terre Des Fleurs (Agglomération Bourg-en-Bresse) : 10800€ ✓ Croix Blanche (Agglomération Bourg-en-Bresse) : 8800€ ✓ Quartier Jacques Prévert (Saint-Genis-Pouilly): 11600€ ✓ Levant Tattes (Ferney-Voltaire): 11000€ ✓ Les Courbes De L'Albarine Ain (Ambérieu-en-Bugey): 9900€ ✓ La Plaine -La Forge (Oyonnax):10300€ ✓ Pré Des Saules (Bellignat) : 10000€ ✓ Maladière (Montluel) : 10700€

A la vue des revenus médians, le quartier Brillat-Savarin / Clos-Morcel est le quartier le plus pauvre du département de l'Ain.

En 2011, la part des bas revenus sur le quartier représente 35.5 %.

Prestations CAF (source CNAF et INSEE)	Belley	QPV
Décembre 2016	✓ 1829 foyers allocataires ✓ 4583 personnes couvertes par des prestations CAF ✓ Allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales : 12 %	✓ 278 foyers allocataires ✓ 717 personnes couvertes par des prestations CAF (61 % du quartier) ✓ 116 allocataires isolés ✓ Allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales : 17.3%

La part des allocataires dont les revenus reposent exclusivement les prestations sociales est davantage élevée dans le quartier qu'à Belley, avec 17,3 % contre 12 %.

RSA

bénéficiaires RSA	CCBS	Belley	QPV
31/12/2016	409	181	46
31/07/2017	472	194	42

Source: Contrôle RSA,DGAS/Domaine insertion/GDAF de l'Ain

Allocation adulte handicapés

bénéficiaires AAH	CCBS	Belley	QPV
31/12/2016	801	246	48

Inégalités femmes-hommes

Ecart de salaire net horiaire moyen total par rapport à celui des hommes	Belley
2015	**- 17.6 %** Cadres -7.7% Professions intermédiaires -12.4% Employés -10.7% Ouvriers -14.3 %

Source Insee

Emploi

En 2017, les bailleurs indiquaient que 26 % des chefs de ménages du parc de Dynacité avaient un emploi stable, pour 20 % des chefs de ménages du parc de Logidia.

Emploi en 2017	CCBS	Belley	QPV
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,8 %	63,5 %	42,9 % (36,3 % chez les femmes)
Part des emplois précaires parmi les emplois	11,2 %	14,2 %	30,9 % (34,2 % chez les femmes)

Source Insee 2010

Demandeurs d'emploi

Source : www.sig.gouv.fr

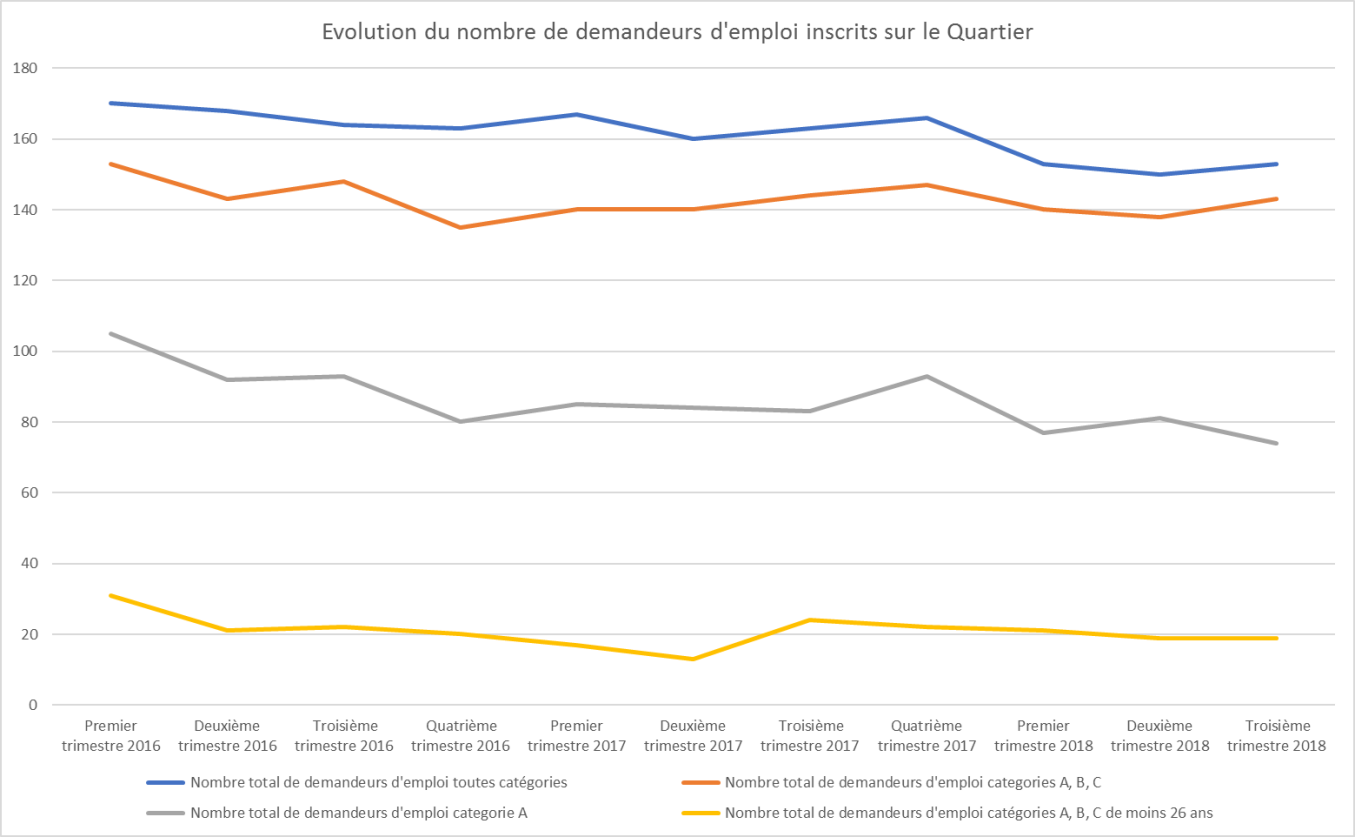

Le tableau suivant retrace l'évolution des demandeurs d'emploi inscrits à l'agence Pôle emploi de Belley, de 2016 à 2019, avec la comparaison entre les populations de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la commune de Belley et du quartier Brillat-Savarin. Une distinction est faite entre les demandeurs d'emploi de catégorie A (personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat), et des catégories A-B-C.

On relève notamment que le nombre de demandeurs d'emploi issus du quartier a presque doublé entre 2018 et 2019, sans que la part belleysanne n'évolue.

Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes — Statistiques, Etudes et Evaluation

			Tous				QPV			
			ABC		A		ABC		A	
			Belley	ARA	Belley	ARA	Belley	ARA	Belley	ARA
201603	Total		3501	616514	2140	390464	53	58792	34	41781
	Age	Inférieur à 25 ans	490 14%	87039 14%	294 14%	54480 14%	8 15%	7548 13%	- -	5477 13%
		25 à 49 ans	2151 61%	388831 63%	1261 59%	239969 61%	37 70%	39320 67%	25 74%	27361 65%
		50 ans et plus	860 25%	140644 23%	585 27%	96015 25%	7 13%	11924 20%	- -	8943 21%
201703	Total		3389	623331	1903	385735	54	58096	29	40334
	Age	Inférieur à 25 ans	478 14%	83237 13%	279 15%	52104 14%	6 11%	7237 12%	- -	5083 13%
		25 à 49 ans	2024 60%	391267 63%	1061 56%	234466 61%	38 70%	38374 66%	18 62%	26098 65%
		50 ans et plus	887 26%	148827 24%	563 30%	99165 26%	10 19%	12485 21%	- -	9153 23%
201803	Total		3511	635934	1822	373574	54	59927	28	39317
	Age	Inférieur à 25 ans	437 12%	82045 13%	227 12%	48699 13%	7 13%	7351 12%	5 18%	4894 12%
		25 à 49 ans	2134 61%	397436 62%	1045 57%	225662 60%	32 59%	39067 65%	15 54%	24963 63%
		50 ans et plus	940 27%	156453 25%	550 30%	99213 27%	15 28%	13509 23%	8 29%	9460 24%
201903	Total		3391	636599	1824	368943	94	59582	58	38710
	Age	Inférieur à 25 ans	427 13%	81870 13%	252 14%	48919 13%	14 15%	7355 12%	9 16%	4882 13%
		25 à 49 ans	2026 60%	394867 62%	1013 56%	221337 60%	63 67%	38323 64%	41 71%	24270 63%
		50 ans et plus	938 28%	159862 25%	559 31%	98687 27%	17 18%	13904 23%	8 14%	9558 25%
201903	Niveau de formation	NIV. I/II	397 12%	108233 17%	180 10%	60915 17%	- -	5256 9%	- -	3232 8%
		NIV. V BIS	147 4%	29226 5%	93 5%	18908 5%	9 10%	4190 7%	7 12%	2878 7%
		NIVEAU III	415 12%	86377 14%	186 10%	45781 12%	- -	5017 8%	- -	2972 8%
		NIVEAU IV	804 24%	145721 23%	409 22%	79376 22%	22 23%	12835 22%	15 26%	7927 20%
		NIVEAU V	1394 41%	212666 33%	794 44%	126883 34%	42 45%	21924 37%	21 36%	14433 37%
		NIVEAU VI	229 7%	53512 8%	158 9%	36526 10%	12 13%	10321 17%	8 14%	7245 19%

Sources : STMAT

- : secret stat', données pour volumes < 5

Mission locale

Jeunes en contact	CCBS	Belley	QPV
2016	597	265	28
2017	557	231	30
2018	504	217	**30 jeunes en contact** dont : 11 demandeurs d'emploi (4 non inscrits PE) 12 en emploi 5 en formation

Insertion professionnelle

Contrats aidés	CCBS	Belley	QPV
2017	156	45	8

Source Insee 2017

Association AVENIR	Global	QPV
2016		15 personnes 4 136 H de travail
2017	60 personnes 16 000 H	21 personnes 5 600 H de travail
2018		14 personnes 5 637 H de travail

Enfance / Jeunesse

Fréquentation scolaire

Fréquentation scolaire 1er degré	Ecole maternelle publique		Ecole primaire publique		Privé
	Elèves de Belley	Elèves du QPV	Elèves de Belley	Elèves du QPV	*Informations non connues*
2015/2016	La Rodette : 134 Les Cordeliers : 146	La Rodette : 24 Les Cordeliers : 31	Jean-Ferrat : 373 Charmilles : 145	Jean-Ferrat : 93 Charmilles : 12	
2016/2017	La Rodette : 125 Les Cordeliers : 128	La Rodette : 22 Les Cordeliers : 31	Jean-Ferrat : 372 Charmilles : 127	Jean-Ferrat : 89 Charmilles : 13	
2017/2018	La Rodette : 119 Les Cordeliers : 114	La Rodette : 42 Les Cordeliers : 28	Jean-Ferrat : 320 Charmilles : 120	Jean-Ferrat : 91 Charmilles : 17	
2018/2019	La Rodette : 116 Les Cordeliers : 132	La Rodette : 28 Les Cordeliers : 38	Jean-Ferrat : 330 Charmilles : 128	Jean-Ferrat : 82 Charmilles : 22	

Si la répartition des élèves issus du quartier est assez équilibrée entre les deux écoles maternelles publiques, les élèves du primaire sont davantage inscrits à l'école qui jouxte le quartier.

Fréquentation scolaire 2eme degré	Collège Sabine Zlatin		Lycée GT du Bugey		LP du Bugey		Institution Lamartine	
	Elèves de Belley	Elèves du QPV	Elèves de Belley	Elèves du QPV	Elèves de Belley	Elèves du QPV	Elèves de Belley	Elèves du QPV
2016/2017			172	23	43	4		
2017/2018	352	63	161	23	56	11		
2018/2019			161	22	54	10	144	3

L'évolution de la fréquentation du collège par les élèves issus du quartier n'est pas connue à ce jour. On note toutefois sur l'année 2017-2018 que **plus de la moitié des collégiens issus du quartier ne sont pas inscrits au lycée général et technologique du Bugey**. En intégrant les effectifs du lycée professionnel, on atteint la moitié des collégiens du quartier qui poursuive sur des classes des lycées.

Diplôme et scolarité : zoom sur le quartier

Diplômes	QPV
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	80.10 %
Part de la population avec un diplôme niveau BAC	13,40%
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	6,50%
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	80,10%
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les femmes	14,40%
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les femmes	5,50%
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les étrangers	79,70%
Part de la population avec un diplôme niveau BAC parmi les étrangers	14,00%
Part de la population avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur parmi les étrangers	6,30%
Scolarisation	**QPV**
Taux de scolarisation des 16-24 ans	38,90%
Taux de scolarisation des 16-24 ans, femmes	37,70%
Taux de scolarisation des 16-24 ans, étrangers	54,50%

Plus de 80 % de la population du quartier n'atteint pas le niveau bac.

Parmi les femmes du quartier, seules 14,40% atteignent un niveau bac, et 5,5% un niveau bac+2.

Aide aux devoirs

Elèves inscrits au CLAS (centre social)	Total	QPV
2015-2016	Non connu	Non connu
2016-2017	Non connu	Non connu
2017-2018	Non connu	Non connu
2018-2019	68 enfants et 7 adolescents	50 enfants (73,5%) et 6 ados

Orientation

CIO	Activité totale (au centre + en établissements scolaires)	Entretiens au CIO	Personnes du QPV
Juillet 2016/ août 2017	900 bénéficiaires	602 personnes	Extraction pas possible
2017/2018	2024 entretiens	604 entretiens	
2018/2019 (en évolution)	2290 entretiens	555 entretiens	

Les augmentations importantes à partir de 2017 s'expliquent par une augmentation du personnel psychologue de l'Education Nationale (2 ETP en 2016, 2,5 ETP en 2017 puis 3 ETP en 2018).

Décrochage scolaire

Mission de lutte contre le décrochage scolaire (lycée)	Secteur Ain sud	QPV
2016/2017	20 élèves	/
2017/2018	/	/
2018/2019	10 élèves décrochés (une 15aine décrocheurs)	0

Centre de loisirs

Accueil de loisirs (Communal)	Total	QPV
2015	Non connu	Non connu
2016	Non connu	Non connu
2017	Non connu	Non connu
2018	511 jeunes (393 familles) Dont 299 garçons et 212 filles	Non connu

Pause parents-enfant

Fréquentation du dispositif LAEP		QPV
2015	Non connu	Non connu
2016	Non connu	Non connu
2017	Non connu	Non connu
2018	129 enfants 0-6 ans 11 adultes	Non connu

Mobilité

Utilisation du transport à la demande

Utilisateurs du TAD	Bugey Sud	Belley	QPV	*Château Larron*	*Sonod*
2019	336 inscrits	103 inscrits	**5 inscrits** (que des femmes / 4 de +80ans et 1 recherche emploi)	*4 inscrits*	*3 inscrits*

TAD : porte à porte réservé aux plus de 60 ans, demandeurs d'emploi ou personnes en insertion professionnelle, et titulaires de l'APA

Santé

Données ARS

Caractéristiques médico-sociales	Rhône-Alpes	Belley	QPV
Bénéficiaires d'une mutuelle (hors CMUc)	75.1 %	72,2%	56,6%
Bénéficiaires de la CMUc	6,9 %	9,2%	20,9%
Affilié ayant au moins une ALD	20,6 %	16,4%	15,2%
Arrêts de travail	Rhône-Alpes	Belley	QPV
Arrêt de travail pour maladie	18,2 %	20,5%	17,6% (21% pour les hommes, 13,2% pour les femmes
Indemnités journalières pour maladie	946,4 €	1265 €	1151,1€
Arrêt de travail pour accident du travail	3,4%	4,1%	4,8%

Source ARS 2013

Recours aux professionnels de santé libéraux	Rhône-Alpes	Belley	QPV
Recours à un dentiste	36,6 %	33,3 %	24,2%
Affiliés 75 ans et plus ayant bénéficié de soins infirmiers	59,3%	61,2%	75,8% (84.6% chez les hommes, 70% chez les femmes)
Recours à un médecin généraliste	74,3 %	72 %	70,1 %
Recours à un pédiatre	19,1%	27,6%	29,4%
Recours à un ophtalmologue	10,8%	3,9%	3,3%

Source ARS 2015

Soins préventifs	Rhône-Alpes	Belley	QPV
Enfants 5-18 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit	31,9 %	31,6%	ND
Femmes ayant réalisé une mammographie / une mammographie organisée	13 % 49,7%	13,1% 53,1%	5,8% 31,7%

Traitements médicamenteux	Rhône-Alpes	Belley	QPV
Patients sous traitement psychotropes	10,4 ‰	13,4 ‰	14,1 ‰
Patients sous traitement antidépresseur	5, 7 ‰	7,2 ‰	6,7‰
Patients sous traitement neuroleptique	2,8 ‰	2,6 ‰	6,7 ‰
Patients de +65 ans sous traitement anti-Alzheimer	1,6 ‰	1,1 ‰	0 ‰
Patients sous traitement antidiabétique	3,9 ‰	4,2 ‰	8,0 ‰
Patients sous traitement anti-hypertenseur	14,2 ‰	13,1 ‰	14,8 ‰
Patients sous traitement anti-allergique	4,7 ‰	5,0 ‰	7,3 ‰
Patients sous traitement antiasthmatique	6,1 ‰	6,8 ‰	9,2 ‰

Les habitants du quartier prioritaire sont moins bien couverts et relèvent deux fois plus de la couverture maladie universelle complémentaire.

S'ils ont moins recours aux arrêts de travail pour maladie (et notamment les femmes), ils sont plus sujets aux accidents du travail.

Les traitements médicamenteux sont bien plus importants pour la population du quartier prioritaire que pour ceux de la commune ou la région.

Fréquentation CMP de Belley - Données non connues

Fréquentation des associations de prévention en addictologie

ANPAA 01 Antenne Belley	Personnes suivies	Consultations	Addiction	Age
2016	138 (97 hommes / 41 femmes)	660	Alcool (93) Cannabis (20) Tabac (13) Héroïne (5) Jeux argent (3) Cocaïne (2) Trouble comportement alimentaire (1) Cyberaddiction (1)	- 20 ans (4) 20-24 ans (7) 25-29 ans (4) 30-39 ans (27) 40-49 ans (44) 50-59 ans (34) +60ans (18)
2017	131 (88 hommes / 43 femmes)	413	Alcool (85) Cannabis (21) Tabac (13) Héroïne (7) Jeux argent (1) Cocaïne (1) Trouble comportement alimentaire (1) Autres produits (2)	- 20 ans (8) 20-24 ans (2) 25-29 ans (5) 30-39 ans (28) 40-49 ans (33) 50-59 ans (32) +60ans (23)
2018	147 (98 hommes / 49 femmes)		Alcool (98) Cannabis (26) Tabac (8) Héroïne (3) Jeux argent (4) Cocaïne (1) Autres opiacés (1) Benzodiazépines (1) MDMA ou dérivés (1) Autres produits (3) Pas de produits consommés (1)	- 20 ans (5) 20-24 ans (3) 25-29 ans (10) 30-39 ans (28) 40-49 ans (35) 50-59 ans (41) +60ans (25)

On remarque de consultations sur le motif de nouvelles addictions.

Le Pélican Antenne Belley	Personnes suivies	Consultations	Addiction	Age

2016	51 (45 hommes / 6 femmes)	119	Cannabis (24) Alcool (13) Opiacés (7) Additions sans produits (3)	- 18 ans (9) 18-29ans (11) 30-39ans (13) 40-49ans (13) +50ans (5)
2017	42 (35 hommes / 7 femmes)	114	Cannabis (19) Alcool (11) Opiacés (9) Additions sans produits (3)	- 18 ans (3) 18-29ans (14) 30-39ans (12) 40-49ans (8) +50ans (5)
2018	56 (41 hommes / 15 femmes)	133	Cannabis (21) Alcool (18) Opiacés (6) Additions sans produits (3)	- 18 ans (4) 18-29ans (16) 30-39ans (23) 40-49ans (6) +50ans (7)

En 2016, le Pélican soulignait l'apparition de deux problématiques nouvelles : la consommation d'héroïne et l'augmentation de consultations des jeunes.

Violences faites aux femmes

Violences intrafamiliales	Département de l'Ain	Compagnie de gendarmerie de Belley
2014	**667** plaintes	**98** plaintes
2015	**735** plaintes	**151** (+54%) (hausse notamment sur secteur d'Ambérieu)
2016	428 (janvier à juin) dont 281 violences conjugales	/ 68 violences conjugales de janvier à juin
2017 (janvier à octobre)	**621** plaintes dont 397 violences conjugales	**114** plaintes dont 83 violences conjugales
2018 (janvier à octobre)	**694** plaintes dont 397 violences conjugales	**167** plaintes dont 97 violences conjugales

Harcèlement et agressions sexuelles	Département de l'Ain	Compagnie de gendarmerie de Belley
2017 (janvier à octobre)	**33** sur majeurs **33** sur mineurs **53** atteintes sexuelles (« sans violences »)	**11** sur majeurs **19** sur mineurs **11** atteintes sexuelles (« sans violences »)
2018 (janvier à octobre)	**40** sur majeurs **84** sur mineurs **71** atteintes sexuelles (« sans violences »)	**10** sur majeurs **31** sur mineurs **14** atteintes sexuelles (« sans violences »)

Viols	Département de l'Ain	Compagnie de gendarmerie de Belley
2014	**24** sur majeurs **33** sur mineurs	**1** sur majeurs **11** sur mineurs
2015	**18** sur majeurs **32** sur mineurs	**9** sur majeurs **6** sur mineurs
2016	/	**/**
2017 (janvier à octobre)	**39** sur majeurs **47** sur mineurs	**15** sur majeurs **15** sur mineurs
2018 (janvier à octobre)	**54** sur majeurs **48** sur mineurs	**15** sur majeurs **3** sur mineurs

Accompagnement du PAS de Belley - Données non connues

Délinquances

Interventions*	Belley
2015	629
2016	662
2017	648
2018	625

* Interventions réalisées au profit de la population de la ville de Belley, sans distinction possible du quartier.

Crimes et délits*	Belley	Sur le quartier**
2015	607	52
2016	641	48
2017	534 (non consolidés)	29
2018	531 (non consolidés)	28

* Crimes et délits au sens général: dégradations légères, vols simples, vols aggravés, violences avec ITT, violences sexuelles, violences sans ITT, découverte véhicule volé, incendie de véhicule, découverte de cadavre, squatt, nuisances sonores, consommation de produits stupéfiants radicalisation etc....

** Données obtenues en croisants les adresses de la rue du 8 mai 1945, de la rue du 11ème Régiment des Zouaves et de l'avenue Brillat-Savarin. Ces chiffres tiennent compte des faits dans le quartier et pas des personnes mises en causes issues du quartier politique de la ville pour des faits extérieurs au quartier.